



Mon employeur me demande de chercher un nouvel employeur

Par **Anonyme36**, le **06/10/2012** à **18:34**

Bonjour,

Actuellement en poste depuis 18 mois et à la tête d'un service informatique, mon supérieur m'a convié à un point avec le directeur général où il m'a été signifié que j'étais en position d'échec pour eux et qu'ils souhaitaient que je trouve un nouvel employeur au plus vite.

Bien que choqué par la manière de faire et la brutalité de l'annonce, je me suis mis en recherche d'un nouveau travail.

Mon sentiment est que je suis un bouc émissaire pour eux.

Mon employeur me relance régulièrement depuis pour savoir où j'en suis de mon départ. Je ne souhaite pas démissionner sans avoir trouvé de CDI derrière. Que me conseillez vous?

Les menacer d'aller au prud'hommes? (ils risquent de me mettre des bâtons dans les roues pour une éventuelle recommandation ailleurs)

Leur dire que je ne démissionnerai pas sans compensation financière?

Leur demander de me licencier (afin d'avoir immédiatement droit aux indemnités chômage)

Je ne sais trop comment réagir face à cette situation.

Merci d'avance de vos conseils

Cdt

Par **pat76**, le **09/10/2012** à **16:51**

Bonjour

Votre employeur désire que vous démissionniez de votre poste c'est pour cela qu'il vous a convié à rechercher un nouvel employeur.

Vous ne démissionnez surtout pas et vous attendez que votre employeur prenne la décision de vous licencier pour insuffisance professionnelle.

Si votre employeur insiste, dites-lui qu'il vous propose la rupture conventionnelle si il désre vous voir partir de l'entreprise.

Pour l'instant, tout est oral, si votre employeur persiste dans ses propos, vous lui demandez qu'il vous les précises par un écrit signé de sa main.

Soit il vous licencie pour insuffisance professionnelle, soit il vous propose la rupture conventionnelle en aucun cas vous ne démissionnez.

Le licenciement pour insuffisance professionnelle vous pourrez le contester devant le Conseil des Prud'hommes et la rupture conventionnelle devra être homologuée par l'inspection du travail et elle ne le sera pas si vous l'avez signée sous la contrainte.

Continuez à votre poste mêm si la situation n'est pas plaisante. Si votre employeur veut absolument que vous quittiez la société, il prendra les dispositions qui s'imposent.

Il n'a pas par sous-entendu à vous demander de démissionner.